

Montcuq le 5 avril 2021

M. Jean-Michel Fourrier, Commissaire enquêteur,
La Mairie ,
46800, Montcuq en Quercy Blanc.

Par courriel à jeanmichelfourrier@yahoo.fr, et pour livraison en main propre le 6 avril 2021.

Monsieur FOURRIER,

Suite à notre contribution du 29 mars 2021 concernant le point 4 de la première enquête publique, nous avons maintenant été en mesure d'examiner le point 5 et souhaitons également vous donner quelques informations supplémentaires, ainsi que des informations que nous avons maintenant recueillies et pu confirmer auprès de certains riverains et habitants.

Les enquêtes publiques numérotées Enquête 1 articles 4 et 5 sont en fait la même proposition, juste divisée en catégories de propriétaires fonciers. L'objectif déclaré est d'aliéner un très vieux et très ancien chemin rural, connu également sous le nom de "Clermontois" et aussi un tronçon du chemin public dit de St Félix à Caminel, donc les détails contenus dans notre soumission du 29 mars continuent à s'appliquer au point 5, pour raison de difficulté **"d'accès aux engins agricole et véhicule."**

Les chemins ruraux ne sont pas l'apanage des agriculteurs, ils sont à l'usage de tous les publics, promeneurs, cavaliers, véhicules hippomobiles, cyclistes, motos, quads et souvent les 4x4 utilisés par les chasseurs. Si la Mairie n'a pas l'obligation de les entretenir (contrairement aux chemins communaux), il devrait incomber à ceux qui les utilisent et les abîment, de les réparer pour le bien de tous, plutôt que de se plaindre d'une situation qu'ils ont eux-mêmes créés.

c.f. Code Civil Article 1240 - "Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer."

Et c'est sur ce point précis que nous avons des informations intéressantes à apporter à votre enquête.

Selon nos informations, que vous pourriez confirmer avec le propriétaire nommé, les pire dégradations d'une partie de ce chemin public, dégradations qui ont eu pour effet de le rendre difficilement praticable en cas de fortes pluies, ont en fait été perpétrées par l'un des agriculteurs qui est directement lié à ces demandes d'aliénation.

Les trois témoignages, dont nous avons la confirmation par écrit, confirment ce qui suit :

"Fin 2018/début 2019, il apparaît qu'un tronçon entier du Clermontois a été détruit par Monsieur Pascal ALBIAC.

Il a commencé par une coupe à blanc de tous les arbres de haie qui bordaient les parcelles 0261, 0260, 0258, puis a continué par la destruction totale du chemin Gallo-romain dit "Le Clermontois" par le décompactage total de celui-ci.

Il a ensuite poursuivi et totalement décompacté Le Clermontois entre les parcelles 0323, 0324, 0325 et 0579 puis créé une ornière sur l'aval de cette partie du chemin.

C'est pourquoi depuis ce temps là beaucoup de véhicules non seulement s'embourbent sur cette longue partie du Clermontois, mais également glissent dans cette ornière complètement boueuse."

Nous joignons une carte annotée montrant les sections concernées. (c.f. Annexe 1 - 5)

Il est intéressant de noter qu'une partie de cette section qui fait l'objet de la doléance, longeant la limite des parcelles 0261, 0260 et 0258, continuerait quand même à faire partie du Clermontois "modifié" puisque cela n'est pas inclus dans la demande d'aliénation ! Ainsi, les difficultés de passage semblent être acceptables à cet endroit?

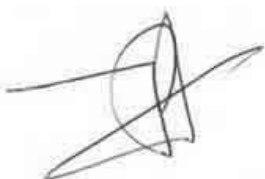
Si ces agriculteurs souhaitent se donner un passage privé "plus facile par temps de pluie", rien ne les empêche de le faire en créant un **sentier d'exploitation à leurs usage** en utilisant leurs propres terres, les mêmes que ceux qu'ils le proposent pour le chemin de remplacement, sans rayer un ancien chemin public historique et d'en créer un nouveau, afin que leurs lourdes machines agricoles ne causent pas de mauvaises conditions par temps de pluie pour les autres personnes qui ont droit absolu d'utiliser le chemin rural public.

La demande d'aliénation et de substitution est tristement dépourvue de tout détail, par exemple concernant son effet sur la faune, la biodiversité ou l'environnement, et est muette quant à l'étendue de la voie alternative proposée, et à partir de quoi elle serait faite, et quand, pour garantir son état à l'avenir. Aucune étude ou proposition sérieuse ou adéquate n'a été faite ou soumise et, à l'heure de la transition écologique, ceci est totalement inacceptable. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous sommes d'avis que les raisons données pour cette aliénation en cachent une autre.

Nous réitérons nos fortes objections à l'aliénation d'une ancienne voie gallo-romaine, Le Clermontois, qui depuis des siècles offre à tous ceux qui l'empruntent un accès merveilleux aux paysages de la campagne du Quercy Blanc.

L'Association se tient bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur FOURRIER, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Tim ABADY
Vice-président fondateur de l'association.

